



## Fiche Signalétique (GHS)

### 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Nom du produit: Pinpoint® Fongicide

Numéro d'homologation, Loi sur les 32289  
produits antiparasitaires:

Référence(s) VC: 1930

Synonymes: Aucune

Produit signalément: Fongicide

Pinpoint® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Usage recommandé: Pas d'information disponible

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Pas d'information disponible

#### Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique

**FABRICANT/DISTRIBUTEUR**  
VALENT CANADA, INC.  
Unit 201 230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario N1C 0A1  
(519) 767-9262  
www.valent.ca

**NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE**  
URGENCE SANTÉ OU  
DEVERSEMENT (24 h):  
(800) 682-5368  
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC  
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

Restrictions on emergency number: Aucune

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** Selon le SIMDUT 2015 par Ce produit a été classé selon les directives de 2015 de Santé Canada et la mise en œuvre du SGH (Révision 5) sous HPR et HPA.

Acute toxicity - Inhalation (Dusts/Mists)

Catégorie 4

#### Éléments pour les étiquettes

#### ATTENTION

#### Déclarations sur les risques

Nocif par inhalation

**Precautionary Statements - Prevention**

Éviter de respirer les poussières/buées/gaz/émanations/vapeurs/aérosols  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: emmener la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**AUTRES INFORMATIONS****3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Chemical name	CAS No.	Weight-%	Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #)	Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable)
Mandestrobin	173662-97-0	43.4	-	-
Propylene glycol	57-55-6	5 - 9	-	-
Starch	9005-25-8	1	-	-
Potassium hydroxide, 45%	1310-58-3	<0.6	-	-
Other ingredients	Various CAS#s	46 - 50	-	-

**4. PREMIERS SOINS****Conseils généraux**

Ayez le contenant ou l'étiquette du produit avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou que vous vous faites soigner. Vous pouvez également composer le 1-800-682-5368 pour obtenir des informations sur les traitements médicaux d'urgence.

**Inhalation**

Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils.

**Contact avec les yeux**

Garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et après les 5 premières minutes, continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

**Ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**

**Symptômes** Pas d'information disponible.

**Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis**

**Note aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Suitable Extinguishing Media** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

**Petit feu** Utiliser de la poudre chimique sèche ou du CO<sub>2</sub>. Water Spray.

**Grand feu** N'utilisez PAS de jet d'eau ni de ruisseaux droits.

**Unsuitable extinguishing media** Ne pas répandre le matériau déversé avec des jets d'eau à haute pression.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique** Pas d'information disponible.

**Produits de combustion dangereux:** La combustion normale produit des émissions de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et risque de produire. cyanure d'hydrogène (HCN),. Oxydes d'azote,. Monoxyde de carbone,.

**Données sur l'explosion**

**Sensitivity to mechanical impact** Aucune.

**Sensitivity to static discharge** Aucune.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers** Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Assurer une ventilation adéquate.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguement sur le sol: Évitez les eaux de ruissellement dans les égouts pluviaux et les fossés menant aux voies navigables ou à d'autres plans d'eau. Contenir les liquides renversés avec des absorbants secs.

Dans l'eau: Ce matériau se dispersera ou se dissoudra dans l'eau. Arrêtez la source de la publication. Contenir et isoler pour éviter tout rejet ultérieur dans les eaux de surface ou souterraines.

**Méthodes de nettoyage** Pour les déversements sur terre: Nettoyez immédiatement le déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte (sable ou terre), puis placer dans un conteneur de déchets chimiques. Laver avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire. Passez l'aspirateur ou balayez le matériau absorbant et placez-le dans un conteneur de déchets chimiques.

Pour les déversements dans l'eau: Nettoyez immédiatement le déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte. Enlever le matériel contaminé pour le traitement ou l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Conseils pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres. Porter un équipement de protection individuelle lors de la manipulation de ce produit.

### Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

**Conditions d'entreposage** Conservez le pesticide dans le contenant d'origine. Ne pas stocker ni transporter près de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne mettez pas de concentré dans des récipients de nourriture ou de boisson. Ne pas diluer le concentré dans des récipients pour aliments ou boissons. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Ne stockez pas aux températures ci-dessous 0 °C. Si le produit est exposé aux températures ci-dessous 0 °C, le dégel à la température ambiante à 10 °C ou réchauffeur et secouez doucement pour unifier le produit.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Exposure Limits** Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse assujettie aux limites de contamination en milieu de travail déterminées par les organismes de réglementation de la région spécifique.

Chemical name	Alberta	British Columbia	Ontario	Quebec
Propylene glycol			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 155 mg/m <sup>3</sup>	
Starch	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Potassium hydroxide, 45%	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	CEV: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>

### Sécurité intégrée appropriée

**Mécanismes techniques** Douches  
Points de lavage des yeux  
Systèmes d'aération.

### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps** Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
<b>General hygiene considerations</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Opaque
<b>Couleur</b>	blanc
<b>Odeur</b>	douce
<b>seuil d'odeur :</b>	Pas d'information disponible

<u>PROPRIETES</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	6.8 @25°C (1% w/v suspension in water)	@ 25° C (1% w/v suspension in water)
<b>Point de fusion/congélation</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Point d'éclair</b>	>100 °C	Aucun à notre connaissance
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun à notre connaissance
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	Donnée non disponible	
<b>Limites d'inflammabilité inférieure :</b>	Donnée non disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Densité gazeuse</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Coefficient de partage</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Viscosité dynamique</b>	168 cP @ 20° C	Aucun à notre connaissance

### AUTRES INFORMATIONS

<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de ramollissement</b>	Pas d'information disponible
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible
<b>VOC (EPA METH.24) (G/L)</b>	Pas d'information disponible
<b>Liquid Density</b>	1.1 g/mL @20° C
<b>Masse volumique apparente</b>	Not applicable

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement.

- Conditions à éviter** Eviter les températures élevées et la lumière solaire directe .
- Produits incompatibles** Éviter les agents oxydants forts et matières alcalines .
- Produits de décomposition nocifs :** Peut émettre les gaz toxiques et les vapeurs irritantes sous le feu conditionne.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë:

Toxicité orale LD <sub>50</sub> (rats)	3,129 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité cutanée LD <sub>50</sub> (les rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC <sub>50</sub> (rats)	> 2.04 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	D'une façon minimum irritant	Catégorie de toxicité	IV
Une irritation de la peau (lapin)	D'une façon minimum irritant	Catégorie de toxicité	IV
Mouse (LLNA method)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

### CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Chemical name	IARC	OSHA - Select Carcinogens	NTP :
Mandestrobin	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Propylene glycol	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Starch	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Other ingredients	N'est pas classée	Not Listed	N'est pas classée

### TOXICITY OF MANDESTROBIN TECHNICAL

**CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ:** Rat et études de cancérogénicité de la souris (alimentation ) avec Mandestrobin technique: Non cancérigène

**PROCRÉATION:** A deux générations étude sur les rats de toxicité pour la reproduction (régime ) avec Mandestrobin technique: Aucun effet sur la reproduction. Aucun effet sur la fertilité , non embryonnaire / foetal létale

**MUTAGÉNICITÉ:** Mandestrobin technique a été négatif pour le test d'Ames .

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit.  
Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**TOXICITÉ AVIAIRE:** Test results for mandestrobin technical on avian species include:

Acute Oral LD<sub>50</sub> canary: greater than 2000 mg/kg bw  
 Acute Oral LD<sub>50</sub> bobwhite quail: greater than 2250 mg/kg bw  
 Acute Dietary LC<sub>50</sub> mallard duck: greater than 5620 ppm  
 Acute Dietary LC<sub>50</sub> bobwhite quail: greater than 5620 ppm  
 Reproduction bobwhite quail: NOEC = 1000 ppm  
 Reproduction mallard duck: NOEC = 1000 ppm

**TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:** Test results for mandestrobin technical on aquatic species include:

Acute LC<sub>50</sub> (96 hr) Bluegill Sunfish: 2.3 mg/L  
 Acute LC<sub>50</sub> (96 hr) Rainbow Trout: 0.94 mg/L  
 Acute LC<sub>50</sub> (96 hr) Sheepshead Minnow: greater than 2.2 mg/L

Acute EC<sub>50</sub> (48 hr) Daphnia magna: 1.2 mg/L  
 Acute LC<sub>50</sub> (96 hr) Mysid Shrimp: 0.43 mg/L  
 Acute EC<sub>50</sub> (96 hr) Green algae: = 0.33 mg/L  
 Acute EC<sub>50</sub> (7 d) Duckweed: greater than 2.3 mg/L

#### TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Les résultats des tests pour mandestrobin techniques sur les espèces non - cibles comprennent : par par LD orale Honeybee aiguë sub 50 sup0 : supérieure à 111 ug ( microgrammes ) / abeille par Honeybee aiguë par contact LD sub 50 sup0 : supérieur à 100 ug ( microgrammes ) / abeille

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

#### Waste from residues/unused products

Pour l'information sur la disposition du produit inutilisé et non désiré, entrez en contact avec l'organisme ou le fabricant de normalisation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de normalisation provincial en cas de flaque, et pour le nettoyage des flaques.

#### Emballages contaminés

Se référer à l'étiquette du pesticide pour les instructions d'élimination des conteneurs appropriés en fonction du type et de la taille conteneur.

### 14. TRANSPORTATION INFORMATION

**Appelation réglementaire pour le transport terrestre:** Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** UN 3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., (mandestrobin), 9, III, marine pollutant  
**Remarques:**  
 •Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquid) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197.  
 •Pour l'expédition U.S., Plan d'Urgence No. 171.

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** UN 3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., (mandestrobin), 9, III, marine pollutant  
**Remarques:**  
 •Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) sont exclues de l'marchandises dangereuses - voir IMDG 2.10.2.7.  
 •Pour l'expédition US, Plan d'Urgence No. 171.

**RÉFÉRENCE EMS :** F-A, S-F

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Règlementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/particularités législatives quant à la nation pour la substance ou le mélange**

#### PMRA INFORMATIONS SUR LES ÉTIQUETTES DE L'ARLA DIFFÉRENTES DES EXIGENCES DU SIMDUT ET DU GHS:

Les pesticides au Canada sont homologués par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la législation fédérale sur les pesticides. L'étiquette, telle que spécifiée dans la Loi sur les Produits Antiparasitaires, est le principal document à suivre pour la sécurité, l'utilisation et la manipulation. Ces exigences en matière d'étiquetage peuvent différer des critères de classification et des informations sur les dangers requis par le SGH du SIMDUT pour les fiches techniques et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides en milieu de

travail. Les informations de danger suivantes sont obligatoires sur l'étiquette du produit:

**Mot-indicateur de l'ARLA** • No Signal Word Required

**Informations sur les dangers des étiquettes de pesticides de l'ARLA:** Garder hors de la portée des enfants.

Chemical name	LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	EINECS:
Propylene glycol	Present		Present
Starch	Present		Present
Potassium hydroxide, 45%	Present		Present

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

**Règlements relatifs aux pesticides:** Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**RÈGLEMENTS PROVINCIAUX:** Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

#### International Regulations

**The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer** Sans objet

**The Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants** Sans objet

**The Rotterdam Convention** Sans objet

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Raison de lémission:** Informations mises à jour pour respecter les réglementations WHMIS 2015 (GHS).  
**N° de la fiche signalétique:** CAN-0448  
**Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires:** 32289  
**Numéro de révision:** 1  
**Date de révision:** 08-29-2019  
**Remplace la fiche émise le:** August 12, 2013  
**Personne responsable:** Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes

**Numéro d'appel d'urgence:** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 1

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0448  
**Date de révision:** 08-29-2019

---

quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2019 Valent Canada, Inc.